

# VASCOTRAIL 2024

## Règlement de la course du 10 mars 2024 pour les concurrents

### Article1 :organisateur :

le trail sous le nom de VASCOTRAIL est organisé par le Petit Musée des Sapeurs Pompiers de Miélan (Gers) (association loi 1901) . Vous pouvez contacter l'organisateur, par mail [vascotrail@gmail.com](mailto:vascotrail@gmail.com) ou par téléphone **06 46 30 53 59**.

### Article2 : Date, horaires et circuits :

le trail aura lieu le 10 mars 2024 à Miélan (Gers). Il est composé d'une course de 13 kms .

- course nature sur route ,sur chemin et forêt .Circuit avec 400m de D+ : départ à 10h ( un ravitaillement au départ , au 7 ème km , un à l'arrivée ).

- le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une demi heure avant le départ de la course ,à la salle des Fêtes de Miélan. Le départ sera donné devant la mairie côté rue Barthélémy devant le « Petit Casino » . Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

### Article3 : condition d'inscription :

**3-1 : catégories d'âge** : - le 13 kms est ouvert à partir de la catégorie junior.

**3-2 : mineurs** : les mineurs peuvent s'inscrire sur le 13 km à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

**3-3 : certificat médical et licences sportives** : conformément à l'article 231-2-1 du code du sport , la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un certificat de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ,datant de moins de un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### Article4 : inscriptions :

Les inscriptions se font uniquement en ligne via [www.inscriptionsenligne.fr](http://www.inscriptionsenligne.fr)

**4-1** : tarifs :

- le 13 kms : 14 euros + frais d'inscription

**4-2** : revente ou cession de dossard : Tout engagement est personnel .Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne , sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**4-3** : le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié ,réduit de taille ,partiellement visible.Le coureur qui n'observe pas cette règle sera disqualifié.

**4-4** : remboursement : chaque engagement est ferme et définitif . Cependant ,l'organisation accepte des changements de coureurs .Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant au plus tard 7 j avant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom , date de naissance ,certificat médical du remplaçant.

## **Article 5 : assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'Allianz. Pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante . La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Article 6 : sécurité :**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif de secours.La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières . Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

## **Article 7 : chronométrage**

Le chronométrage est assuré par **DJ BOUBOU animation**

## **Article 8 : classement et récompenses :**

- le premier de chaque catégorie JUNIORS, SENIOR,MASTER (O,1,2,3,4) en homme et en femme.

- les trois premiers homme et femme Scratch seront récompensés.

### **Article 9 : charte du coureur :**

Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Chaque coureur amènera son gobelet. Tout abandon de matériel , tout jet de déchet , hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course de concurrent fautif.

### **Article 10 : droit à l'image :**

Du fait de son engagement ,chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ,prises à l'occasion de sa participation aux épreuves , sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

### **Article 11 : annulation , intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative , soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeures (intempéries.....) et pour des raisons de sécurité , l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.